

# Corrèze : les anti-éoliennes mobilisés sur le plateau des étangs

Publié le 31/08/2016 à 06h01



(De gauche à droite) Brigitte Morin, Alain Chastres et Colette Rioux de l'Association Agir pour le plateau des étangs. © Agence TULLE

L'association Agir pour le plateau des étangs dénonce « le manque de transparence », autour des projets des parcs éoliens dans le secteur.

Sur le plateau des étangs, les éoliennes n'ont pas encore montré le moindre bout de leurs pales, mais, elles provoquent depuis 2014 un mouvement de contestation important. Il est cristallisé au sein de l'association « Agir pour le plateau des étangs » qui compte actuellement en son sein « plus de 250 adhérents », selon sa présidente Cathy Donnedevie. « On a recentré le

périmètre de nos actions sur Saint-Priest-de-Gimel, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul et Champagnac-la-Prune. »

Par ailleurs, depuis la mi-juillet des banderoles anti-éoliennes se multiplient un peu partout dans le secteur, notamment à Saint-Priest-de-Gimel, Saint-Pardoux-la-Croisille, Espagnac, Clergoux, La-Roche-Canillac, Champagnac-la-Prune et Gumont. Deux projets de parcs éoliens sont actuellement les plus avancés.

#### • À Saint-Priest-de-Gimel

« On a un projet qui compte trois éoliennes, qui seraient situées sur un terrain privé au sommet du puy de l'Aiguille, à 605 m d'altitude, explique Alain Chastre, membre du conseil d'administration de l'association. Elles font 180 m de haut et seront donc visibles de très loin. Les premières habitations se trouvent à environ 700 mètres. La puissance installée serait de 3 x 3 Mégawatts. Actuellement, un mat de mesure de 100 m est installé sur place ». Ce dossier est porté par la société EOL-RES depuis 2011.

« En juin 2015 le collectif des voisins du Puy de l'Aiguille a envoyé une lettre signée par 25 personnes à la mairie, pour dénoncer les nuisances que les éoliennes vont engendrer, raconte Alain Chastre. Et dans l'étude d'impact de ce projet "il est spécifié qu'il n'y a pas d'opposition" ».

Le Puy d'Aiguille est un bassin hydraulique qui recèle de nombreuses sources qui alimentent le bourg de Saint-Priest. « Les éoliennes se trouvent sur les réserves d'eau souterraines qui alimentent ces sources. Un risque très important de pollution existe » estime Alain Chastres. « En septembre 2015, la société EOL-RES a déposé une demande de permis de construire. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a émis un rapport de non-conformité, ajoute Cathy Donnedevie. Une enquête publique est attendue aux alentours du mois de novembre. »

L'association a demandé au maire de Saint-Priest la tenue d'une réunion publique d'information. Celui-ci a demandé en retour la présence d'EOL-RES. « Nous avons donc contacté le promoteur qui nous a demandés par écrit la présence d'un médiateur et d'un huissier de justice pour mener les débats » raconte Brigitte Morin, secrétaire de l'association.

#### • À Saint-Pardoux-la-Croisille

La société RAZ énergie-SAMEOLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement le 3 juillet 2015 à la préfecture de Tulle. Cette demande a été transmise par le

préfet à la DREAL qui a émis un rapport d'insuffisance pour non-conformité, le 19 janvier 2016. Un complément d'étude vient d'être déposé par le promoteur.

« Sept éoliennes sont prévues, de 3 MW chacune, de 180 m de haut. Elles se trouvent plus proches des communes limitrophes, comme Espagnac et Clergoux, que du bourg de Saint-Pardoux. Le domaine de Taysse est à 700 mètres, » insiste Cathy Donnedevie.

« La commune soutient ce projet pour des raisons financières sans tenir compte de l'avis des gens et des communes autour. Ce projet a créé un fossé entre les pour et les contre. Certaines personnes avec lesquelles je suis allée à l'école ne me parlent plus. Mais, j'irai au bout de mes convictions, il faut informer les gens ce que sont vraiment les éoliennes. »

#### • **À Mercœur**

La demande de permis de construire pour le parc de 10 éoliennes situé sur un site à cheval sur les communes de Mercœur-Sexcles et Camps-Saint-Mathurin a été déposée en février 2016.

***Dragan Pérovic***